



Emplois et activités économiques liés au sport en ACAL Un moindre développement du sport dans l'économie régionale

Avec plus de 10 000 emplois et 6 000 établissements concernés en 2012, le sport influence de nombreux secteurs de l'économie de l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL). La région dispose de l'implantation de certaines activités de production de biens sportifs, même si celles-ci pèsent peu dans l'activité industrielle régionale globale. La présence du massif vosgien permet le développement des activités de services liés au tourisme sportif : remontées mécaniques, location de matériel...

Cependant, plus de neuf emplois liés au sport sur dix sont consacrés à satisfaire les besoins de la population présente pour la pratique d'une activité sportive. La réponse à la demande locale peut être indirecte, par l'activité de commercialisation de biens sportifs, qui regroupe 2 800 emplois en ACAL. Elle peut également concerner directement la pratique du sport : 6 300 salariés travaillent dans ce domaine, principalement dans l'enseignement de disciplines sportives, d'activités de loisir ou dans le sport professionnel. De par la présence des sportifs de haut niveau mais également de nombreux emplois « d'appoint », les salariés des secteurs liés au sport sont plus jeunes que l'ensemble des salariés de la région. Ils disposent en revanche de rémunérations plus inégales et en moyenne plus faibles et de durées de travail plus courtes.

La région ACAL se caractérise à la fois par une moindre pratique du sport à l'ouest et un faible développement du sport professionnel à l'est. Elle se situe ainsi en dernière position des régions de France métropolitaine en termes d'importance du sport dans son économie. Les autres régions du quart nord-est de la France connaissent une situation similaire.

Dominique Callewaert, Anh Van Lu, Insee

En 2012, les activités économiques en lien avec le sport occupent 10 350 salariés en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL). Ils se répartissent dans 6 230 établissements qui dégagent, par leur production, une richesse évaluée à 380 millions d'euros.

Plus de la moitié de ces activités concourent directement à « l'organisation » de la pratique sportive (figure 1). Elles concentrent 6 320 emplois, soit 61 % de l'ensemble. Parmi ces emplois, 4 510 se localisent dans les clubs de sports, qu'ils soient amateurs ou professionnels, et, dans une moindre mesure, dans des établissements spécialisés dans les formations sportives, tels les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS). Le reste des salariés liés à l'organisation de la pratique se répartit entre la

gestion d'installations sportives, piscines, gymnases, golf... (1 170 emplois), les centres de culture physique (150 emplois) et les autres activités directement liées au mouvement, qui comprennent notamment les fédérations et les entreprises de gestion et d'organisation de manifestations sportives (500 emplois).

Les autres activités « en amont » de l'organisation de la pratique du sport correspondent à la production et à la vente de biens ou de services (4 020 emplois). Dans ce domaine, plus des deux tiers des emplois se localisent dans le commerce de détail en articles de sport (2 830 emplois). Les activités industrielles de production de biens sportifs concernent 850 salariés de l'ACAL, partagés pour moitié entre la fabrication de bicyclettes et la fabrication d'articles de sports divers. Les services en

amont du sport sont plutôt liés au tourisme : téléphériques et remontées mécaniques (210 emplois) et location d'articles de sport (140 emplois).

Les activités d'organisation visent avant tout à répondre aux demandes de la population présente sur le territoire régional. Elles sont plus disséminées et moins concernées par la recherche d'un profit. Plus nombreuses et de petite taille, leur poids dans l'ensemble des établissements liés au sport est ainsi de 22,6 points supérieur à leur poids dans l'emploi, et de 33,5 points supérieur à leur poids dans la richesse dégagée.

À l'inverse, les activités en amont sont plus concentrées et génératrices de valeur ajoutée. En particulier, le secteur industriel représente 12,6 % de la richesse dégagée et 8,2 % des emplois, répartis dans seulement 0,9 % des établissements liés au sport.



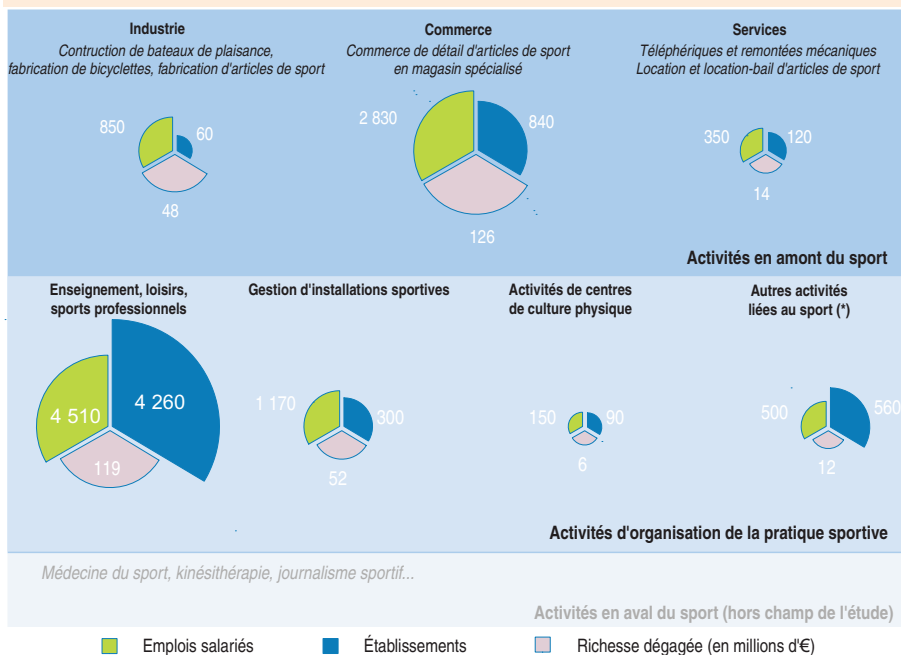
MINISTRE DE LA RÉGION
ALSACE - CHAMPAGNE-
ARDENNE - LORRAINE

Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE



1 Plus de 10 000 emplois et 6 000 établissements autour du sport en région ACAL



(*) Inclus principalement la gouvernance (fédérations) et la gestion et l'organisation d'événements sportifs

Lecture : en 2012, les secteurs de l'industrie liés au sport représentent 850 emplois répartis dans 60 établissements en ACAL. Par leur production, ils dégagent une richesse évaluée à 48 millions d'euros. Leur poids parmi l'ensemble des secteurs liés au sport est plus important pour l'emploi et la richesse dégagée que pour le nombre d'établissements (aires des cercles).

Source : Insee, Clap 2012.

Production de biens et services peu développée dans la région ACAL

Les 10 350 emplois des activités liées au sport représentent 0,58 % de l'ensemble des emplois de l'ACAL (figure 2). La région se situe en dernière position des 13 régions de France métropolitaine, avec une part de 0,27 point inférieure à la moyenne en France métropolitaine (0,85 %).

Ce moindre développement concerne l'ensemble du nord-est de la France, avec la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie (0,69 %) et l'Île-de-France (0,69 %). À l'inverse, dans les régions littorales allant des Pays de la Loire au Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées l'emploi du secteur est plus présent qu'en moyenne nationale. Il est le plus important en Corse (1,09 %), PACA (1,11 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (1,26%).

Ces disparités régionales s'expliquent en grande partie par une faible présence des activités en amont du sport. Ces dernières sont six fois moins importantes en Île-de-France qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. En ACAL, les activités en amont du sport pèsent pour 0,23 % dans l'emploi salarié, plaçant le territoire au 10^e rang des régions, avec 0,11 point de moins que la moyenne nationale.

Les écarts entre régions sont moindres concernant les activités d'organisation, leur part dans l'emploi régional variant seulement du simple au double. Avec 0,36 % de ses salariés travaillant dans l'organisation de la pratique du sport, la région ACAL se situe en

dernière position des régions, 0,15 point en dessous de la moyenne nationale et loin derrière la première région (Corse, 0,66 %).

Les disparités régionales de développement des activités liées au sport pour le nombre d'établissements et la richesse dégagée sont similaires à celles de l'emploi. En ACAL, 1,25 % des établissements sont liés au sport et leur production en biens et en services constitue 0,43 % de l'ensemble de la richesse dégagée régionale, situant la région à l'avant-dernière position des régions de France métropolitaine.

Bicyclettes et articles de sport

En dépit de ce moindre développement, l'ACAL dispose de certaines spécificités industrielles en amont du sport (figure 3). La région est la 4^e dans les domaines de la fabrication de bicyclettes et de celle d'articles de sport, employant 0,02 % de l'ensemble des salariés de l'ACAL chacun. L'implantation d'une usine de l'entreprise suédoise Cycleurope (vélos Gitane, Bianchi) dans l'Aube contribue fortement à l'importance du premier secteur. La fabrication d'articles de sport est portée par des entreprises dont le siège se situe dans la région. Les plus importantes sont basées dans le Haut-Rhin : groupe Waterair (piscines) et Husson International (équipements ludiques et sportifs).

L'ACAL reste toutefois en retrait des régions où ces activités industrielles liées au sport sont les plus développées. Le poids de

la fabrication de bicyclettes demeure deux fois moindre qu'en Centre-Val de Loire et celui de la fabrication d'articles de sport trois fois moindre qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. La construction de bateaux de plaisance est absente en ACAL en raison de son éloignement des zones littorales, alors que ce secteur pèse jusqu'à 0,31 % de l'emploi en Pays de la Loire.

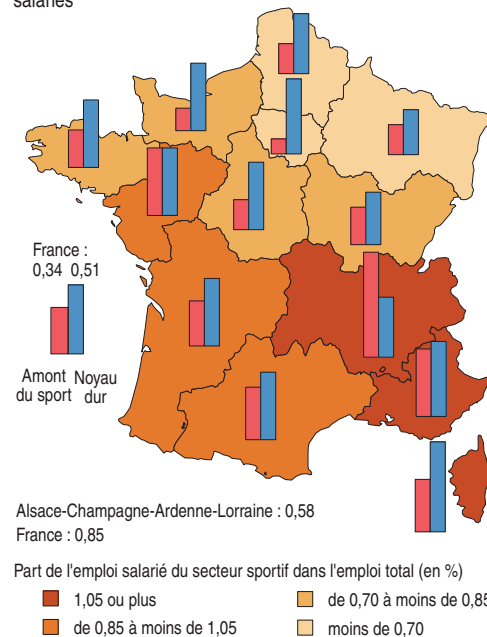
Les entreprises industrielles liées au sport disposent d'une capacité de production et d'un capital limités. La productivité apparente du travail et l'intensité capitaliste sont sensiblement inférieures à celles de l'industrie manufacturière en ACAL (figure 4). Les débouchés sont également beaucoup plus centrés sur le territoire national : les exportations représentent en moyenne 20 % du chiffre d'affaires, contre 40 % dans l'ensemble de l'industrie de la région. Les profits dégagés par les entreprises après rémunérations des salariés et l'effort d'investissement sont plus faibles : le taux de marge et le taux d'investissement sont inférieurs à la moyenne des entreprises industrielles de l'ACAL.

Les Vosges, un atout pour le développement de l'économie du sport

Les activités de services en amont du sport regroupent 350 emplois, soit 0,02 % de ceux de la région, positionnant ACAL au milieu de l'ensemble des régions de France métropolitaine (7^e rang). Ces services sont liés en particulier aux activités du domaine skiable des Vosges. Le secteur des téléphériques et remontées mécaniques représente à lui seul 60 % des services en amont du sport. L'emploi s'y concentre dans l'entreprise Finance

2 Moins d'emplois liés au sport dans le nord-est

Part des emplois liés au sport dans l'ensemble des emplois salariés



© IGN - Insee 2016

Source : Insee, Clap 2012.

3 En amont du sport, des spécificités industrielles et de services en région ACAL

Part de salariés travaillant dans un des secteurs en amont du sport parmi l'ensemble des salariés

Secteurs d'activité en amont du sport	ACAL		Première région ayant la part la plus forte	
	Part dans l'emploi total (%)	Position parmi les 13 régions de France métropolitaine	Part dans l'emploi total (%)	Nom de la région
Construction de bateaux de plaisance	0,00	13 ^e	0,31	Pays de la Loire
Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	0,02	4 ^e	0,04	Centre-Val de Loire
Fabrication d'articles de sport	0,02	4 ^e	0,07	Auvergne-Rhône-Alpes
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	0,16	11 ^e	0,36	Corse
Téléphériques et remontées mécaniques	0,01	6 ^e	0,32	Auvergne-Rhône-Alpes
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	0,01	7 ^e	0,07	Corse

Lecture : en 2012, les salariés de la fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides représentent 0,02 % de l'ensemble des salariés de l'ACAL.

La région se situe au 4^e rang des 13 régions de France métropolitaine ayant la part la plus forte. Pour la 1^{ère} région, le Centre-Val de Loire, cette part s'établit à 0,04 %.

Source : Insee, Clap 2012.

Loisir Tourisme dont le siège situé à La Bresse contrôle des activités dans quelques stations des Vosges et dans les Alpes. La commune de Gérardmer emploie aussi nombre de salariés pour son domaine skiable. La présence du massif favorise l'activité de location d'articles de loisirs et de sport, pas nécessairement liée au ski.

Comme la Bourgogne-Franche-Comté (Jura), la Corse et l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (partie ouest des Pyrénées) la région ACAL offre des aménités et des activités de loisirs liées à la montagne. Comme pour le commerce en amont du sport, le peu de licenciés se traduit par un moindre développement des clubs de sport amateurs et des infrastructures. Associé à un bénévolat plus important, l'ACAL est en dernière position pour le poids de l'activité salariée de l'organisation de la pratique parmi les treize régions de France métropolitaine.

Ces activités se distinguent dans l'activité économique régionale par leur capital physique important, indispensable à leur fonctionnement et à des investissements conséquents. L'intensité capitalistique (154 k€/salarié) y est deux fois supérieure à celle de l'ensemble des

services hors activités immobilières. Sur ce même champ, le taux d'investissement y est également de dix points plus élevé. La valeur ajoutée rapportée au nombre de salariés est peu élevée et les rémunérations sont faibles, notamment en raison du caractère saisonnier des emplois proposés. Le profit dégagé par les entreprises est plus élevé que dans l'ensemble des services.

Moindre pratique à l'ouest...

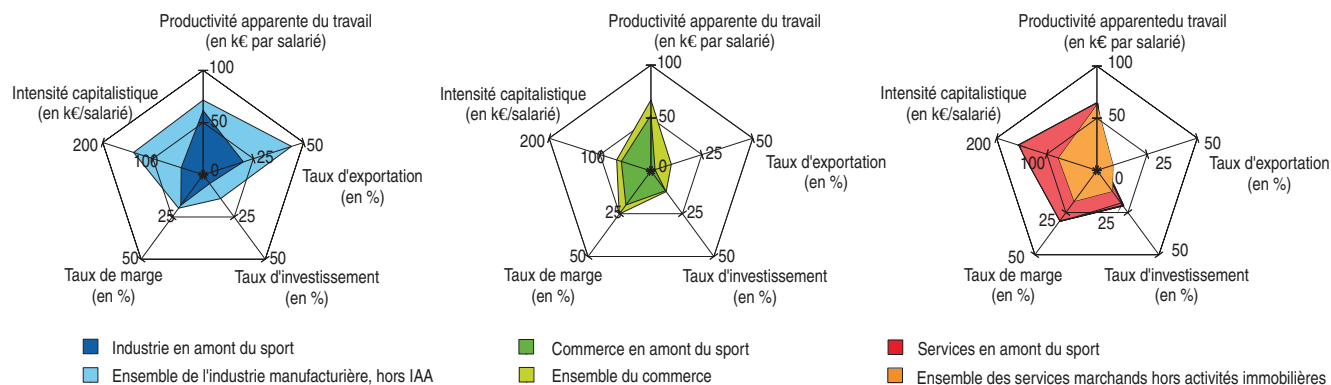
Les secteurs de l'économie répondant aux besoins des habitants pour leur pratique sportive, dans l'organisation ou en amont, constituent 90 % des emplois liés au sport. Ils sont moins présents en ACAL, en raison notamment d'une moindre pratique. Avec 16 licences de fédérations sportives unisports pour 100 habitants, l'ACAL est la 5^e région ayant le moins de licenciés, après la Corse, l'Île-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Cette moindre pratique touche particulièrement l'ouest de l'ACAL avec 14 Champardennais et 15 Lorrains licenciés pour 100 habitants, contre 18 pour les Alsaciens.

Ainsi, l'emploi du commerce de détail d'articles de sport ne pèse que pour 0,16 % dans l'ensemble de l'emploi salarié en ACAL, 0,05 point en dessous de la moyenne nationale, au 11^e rang des régions de France métropolitaine, devançant uniquement l'Île-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté. Malgré une faible pratique, ce secteur est plus développé en Nord-Pas-de-Calais-Picardie (0,20 %), qui bénéficie de l'implantation du siège d'un des plus gros employeurs du secteur en France (Décathlon). La présence du siège d'Adidas France à Strasbourg a moins d'influence sur l'emploi. En Corse où les licenciés sont également peu présents, le secteur représente une part plus importante des salariés (0,36 %) en raison du tourisme.

Comme le commerce en amont du sport, le peu de licenciés place la région ACAL à la dernière position pour le poids des activités d'organisation de la pratique (hors bénévolat) parmi les 13 régions de France métropolitaine. En excluant les établissements de plus de 20 salariés où se concentrent les activités liées au sport professionnel, il constitue 0,26 % de l'emploi salarié total de

4 Moindre performance des activités industrielles et commerciales liées au sport

Principaux indicateurs comptables des secteurs d'activités en amont du sport



Productivité apparente du travail : rapport entre la valeur ajoutée et les effectifs salariés en équivalent temps plein.

Intensité capitalistique : rapport entre les immobilisations corporelles brutes et les effectifs salariés en équivalent temps plein.

Taux de marge : part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée au coût des facteurs.

Taux d'investissement : rapport entre les investissements corporels bruts hors apport de l'année et la valeur ajoutée au coût des facteurs.

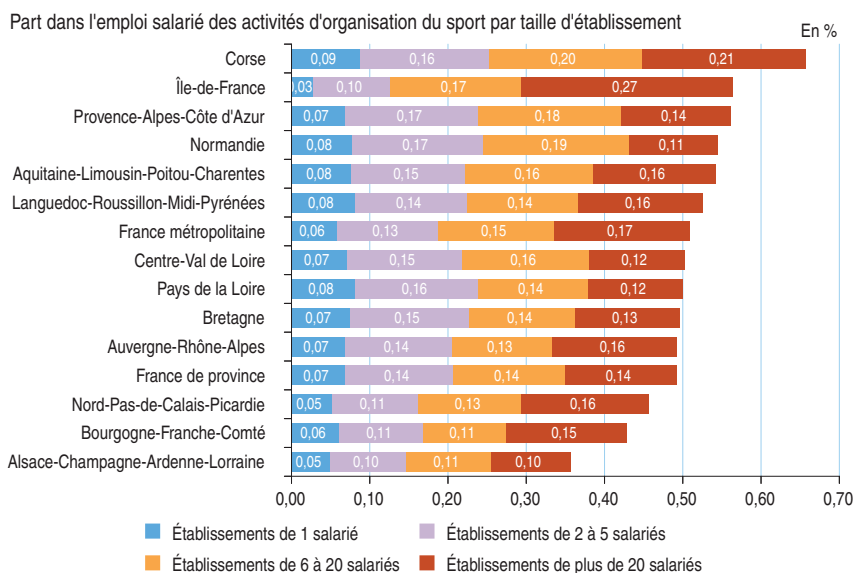
Taux d'exportation : part du chiffre d'affaires à l'export dans le chiffre d'affaires total.

Champ : entreprises mono et quasi-mono régionales dont l'activité principale exercée est liée au sport en région ACAL.

Lecture : en 2012, la productivité apparente du travail dans l'industrie en amont du sport en ACAL s'établit à 61 500 € par salarié, 10 000 € de moins que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, hors industrie agroalimentaire (71 500 €).

Source : Insee, Clap et Fare 2012.

5 Les activités d'organisation du sport représentent une faible part de l'emploi en ACAL



Lecture : en 2012, les salariés des établissements de plus de 20 salariés des secteurs d'activité d'organisation du sport représentent 0,10 % de l'ensemble des salariés de l'ACAL.

Source : Insee, Clap 2012.

l'ACAL, 0,08 point de moins qu'au niveau national, situant la région en avant-dernière position devant l'Île-de-France (figure 5).

..et manque de grands clubs à l'est

La moindre pratique sportive à l'ouest de l'ACAL s'ajoute à un manque de grands clubs de sport professionnel à l'est du territoire. Les clubs de sport professionnel constituent une grande partie des établissements de plus de 20 salariés et sont, pour les plus grands d'entre eux, essentiellement des clubs de football et de rugby. En 2012, ils se concentrent sur la partie champardennaise et lorraine de l'ACAL : Stade de Reims, Espérance Sportive de Troyes Aube Champagne, FC Sedan, FC Metz, AS Nancy Lorraine, Châlons-Reims Basket. Les établissements alsaciens de plus de 20 salariés correspondant à des clubs de sport professionnel sont de taille nettement moindre : moins de 40 salariés pour le RC Strasbourg, la SIG à Strasbourg et l'Étoile noire de Strasbourg, contre plus de 100 pour des clubs comme l'ASNL, l'Estac ou le Stade de Reims.

L'ACAL est ainsi l'une des régions où le sport professionnel est le moins développé avec 0,10 % des emplois localisés dans un établissement de plus de 20 salariés contribuant à la pratique sportive, 0,07 point de moins qu'au niveau national. L'Île-de-France se distingue avec une part importante (0,27 %) liée à la présence de très grands clubs, mais également des sièges de grandes fédérations de sport française (tennis, judo, basket, handisport...). En Corse, la part élevée (0,21 %) correspond à la présence de trois clubs de football de haut niveau, dans une région dix-huit fois plus petite en nombre d'habitants que l'ACAL. Dans une moindre mesure, les régions du sud de la France bénéficient d'un plus fort

développement du rugby (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées), tandis que les autres régions du quart nord-est disposent d'activités spécifiques : courses hippiques pour le Nord-Pas-de-Calais-Picardie et sport automobile autour du circuit de Magny-Cours en Bourgogne-Franche-Comté.

La moindre pratique du sport et la plus faible présence de grands clubs professionnels font de l'ACAL la dernière région de France métropolitaine pour l'importance de l'organisation de la pratique du sport dans son économie, avec 0,36 % de salariés y travaillant, un tiers de moins qu'en moyenne nationale (0,51 %).

Rémunération et temps de travail plus faibles

En 2012, un salarié travaillant dans les activités liées au sport perçoit une rémunération nette annuelle de 15 260 € (figure 6), près de 3 000 € de moins qu'un salarié moyen en ACAL (18 230 €). Cependant, la durée annuelle de travail est également plus courte (1 230 heures par an en moyenne) que dans l'ensemble des activités (1 430 h). Le salaire horaire des salariés du sport demeure toutefois inférieur (12 €/h) à celui de l'ensemble des salariés (13 €/h).

Ce constat général masque de fortes différences entre secteurs au sein des activités liées au sport. Dans l'industrie en amont du sport, comme dans la plupart des activités industrielles, les salariés sont embauchés principalement à temps plein : la durée de travail annuelle est de 1 600 h par an. Les rémunérations sont par conséquent plus importantes (20 550 €) et le salaire horaire également (13 €/h) en raison d'une plus forte présence de cadres et assimilés.

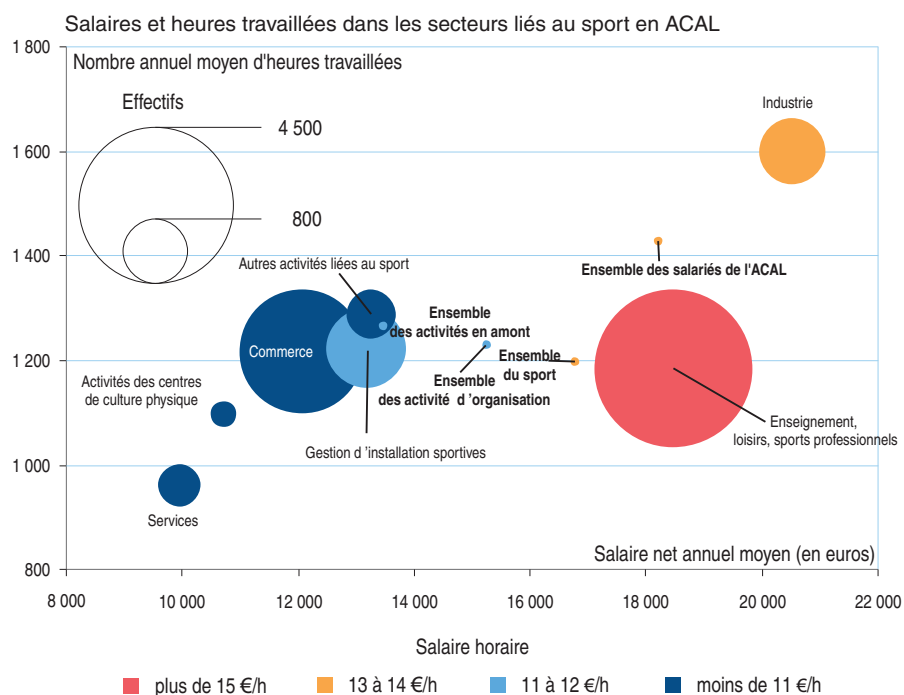
À l'inverse, les salaires et durées de travail sont beaucoup plus faibles dans les autres secteurs, hors activités d'enseignement, loisirs et sports professionnels. Ils varient entre 9 970 € pour les services en amont du sport à 13 280 € pour le secteur des autres activités liées au sport. Quant aux durées de travail, elles sont comprises entre 960 h et 1 290 h. Dans ces secteurs, les emplois « d'appoint » - activité secondaire, emploi étudiant pour financer ses études... - sont nombreux, en particulier dans le commerce de détail. Le caractère saisonnier des activités de services en amont du sport, fortement liées au tourisme de montagne, explique que les durées de travail soient les plus faibles dans ce secteur. Requérant moins de qualifications, les salaires horaires dans tous ces secteurs sont faibles, de moins de 12 €/h.

Au sein des activités de l'organisation de la pratique, celles d'enseignement, loisirs et sports professionnels font figure d'exception. Si les durées de travail y sont comparables aux autres secteurs hors industrie en amont du sport, les rémunérations annuelles des salariés sont nettement plus élevées, atteignant 18 470 € en moyenne. Ce secteur est en effet marqué par la présence de sportifs des clubs professionnels, dont les rémunérations sont élevées. Le salaire horaire y est ainsi de 16 €/h, le plus élevé de l'ensemble des secteurs liés au sport. En excluant les 1 800 salariés du secteur travaillant en tant que moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels, le salaire horaire des 2 480 autres salariés s'établit à 11 €/h, proche des autres secteurs. Parmi les moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels, le salaire horaire moyen est élevé (21 €/h) mais les inégalités sont fortes. Moins d'un tiers d'entre eux perçoivent plus de 21 €/h alors que plus de la moitié gagnent moins de 11 €/h.

Emplois de jeunes et emplois aidés

Le sport professionnel, ainsi que la profession d'emplois « d'appoint » dans le sport sont autant de facteurs concourant à une forte proportion de jeunes parmi les salariés des activités liées au sport. En 2012, plus d'un quart (25,9 %) des salariés travaillant dans le sport en ACAL ont moins de 25 ans, 11,6 points de plus que pour l'ensemble des salariés de la région (figure 7). En raison du caractère non pérenne de ces emplois, les contrats à durée déterminée (CDD) y sont beaucoup plus courants : 29,4 % contre 16,3 %. Les jeunes en CDD sont les plus présents dans les secteurs du commerce de détail d'articles de sport et les services en amont du sport où ils représentent près de 20 % des salariés, des taux comparables à d'autres grands secteurs fournisseurs d'emplois « d'appoint » : supermarchés, hypermarchés et commerce de détail d'habillement.

6 Salaire et durée de travail plus faibles dans le sport



Lecture : en 2012, les 350 salariés travaillant dans les services en amont du sport perçoivent en moyenne une rémunération nette de 9 970 euros par an, pour une durée de travail de 960 heures.

Champ : postes non annexes.

Source : Insee, DADS 2012.

Les activités d'enseignement, loisirs et sports professionnels contribuent également à la forte présence de jeunes en CDD (13 % des salariés du secteur) par la présence des sportifs professionnels : les contrats y sont cependant de durée plus longue, 900 heures en moyenne contre 500 pour les jeunes en

CDD dans les secteurs précédents. Les secteurs du sport regroupent également trois fois plus d'emplois aidés (4,2 % des salariés) qu'au niveau régional (1,4 %). Ils se concentrent dans les activités d'enseignement, loisirs et sports professionnels, où ils représentent 9,9 % des salariés.

De par la nature et les caractéristiques des métiers exercés, les salariés des secteurs liés au sport sont moins qualifiés : seuls 7,8 % d'entre eux sont des cadres contre 12,7 % dans l'ensemble de l'ACAL. Les professions intermédiaires sont en revanche sur-représentées (32,0 % contre 19,7 %), cette catégorie incluant les 1 800 moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels.

En raison du déficit de grands clubs professionnels en ACAL, les salaires horaires dans les secteurs liés au sport sont en moyenne plus faibles dans la région (12 €/h) qu'en France métropolitaine (15 €/h). Ces écarts de rémunérations se concentrent particulièrement sur l'Alsace (11 €/h) où le sport professionnel est moins développé. À l'inverse, les Alsaciens disposent de niveaux de qualification plus élevés, avec 8,4 % de cadres et assimilés parmi les salariés des secteurs liés au sport contre 8,2 % au niveau national, en raison de la présence du siège de plusieurs grandes entreprises industrielles et commerciales. Avec les nombreux emplois « d'appoint », générés notamment par les activités touristiques liées au sport du massif vosgien, la part des jeunes d'ACAL dans l'emploi des activités liées au sport (25,9 %) est plus importante qu'en France métropolitaine (23,7 %), notamment sur les territoires lorrains (27,2 %) et alsaciens (25,6 %). ■

7 Plus de jeunes salariés et de contrats aidés autour du sport

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Ensemble des salariés des secteurs liés au sport en ACAL	Ensemble des salariés de l'ACAL	Ensemble des salariés des secteurs liés au sport en France métropolitaine	
Salaire horaire moyen net (en €/h)	Industrie en amont	14	12	14	13	13	
	Commerce en amont	10	10	10	10	11	
	Services en amont	11	7	10	10	13	
	Ensemble en amont	11	11	10	11	11	
	Act. clubs de sports et enseignement disciplines sport. et act. de loisirs	11	18	16	15	13	19
	Autres sect. des act. d'org.	10	11	11	11		14
	Ensemble act. d'org.	11	16	15	14		17
Ensemble des secteurs	11	14	13	12		15	
Catégorie socioprofessionnelle des salariés des secteurs liés au sport (en %)	Cadres, chefs d'entreprises	8,4	7,2	7,6	7,8	12,7	8,2
	Professions intermédiaires	30,3	35,2	31,8	32,0	19,7	30,7
	Employés ou ouvriers	61,4	57,6	60,5	60,1	67,6	61,0
Type de contrat des salariés des secteurs liés au sport (en %)	CDI, yc fonctionnaires	70,7	55,7	61,7	63,6	80,0	62,6
	CDD et intérim	23,7	36,5	30,4	29,4	16,3	32,0
	Apprentis	3,2	2,1	2,9	2,8	2,3	2,1
	Emplois aidés	2,4	5,7	5,0	4,2	1,4	3,3
Âge des salariés des secteurs liés au sport (en %)	Moins de 25 ans	25,6	24,1	27,2	25,9	14,3	23,7
	De 25 à moins de 55 ans	66,8	65,6	65,7	66,1	72,8	68,0
	55 ans et plus	7,6	10,2	7,1	8,0	12,9	8,3

Champ : postes non annexes.

Source : Insee, DADS 2012.

La démarche prospective « Alsace 2030 », engagée par le Conseil régional en 2014, a mis en évidence au sein de son groupe de travail dédié au sport regroupant bon nombre d'acteurs régionaux qui accompagnent les associations sportives alsaciennes au quotidien (collectivités territoriales, chambres consulaires, enseignement et services de l'État), l'intérêt, voire la nécessité, de rapprocher le mouvement sportif du monde économique, sur la base d'un système gagnant-gagnant à construire.

Forte de ce constat, et notant par ailleurs que le sport était devenu une compétence d'appui de l'Union Européenne, avec une importance économique, sociale et citoyenne aujourd'hui clairement reconnue, la Région a souhaité confirmer le sport comme facteur majeur d'attractivité, d'identité et d'excellence régionale. En effet, que ce soit par le biais de ses filières d'excellence, en tant que composante centrale de qualité de vie ou vecteur de rayonnement et d'intégration transfrontalière, le sport s'affirme dorénavant comme une source économique en plein essor et non délocalisable.

Le schéma régional de développement du sport lancé par la DRDJSCS Alsace en 2015 a confirmé cette idée, et permis de poursuivre et d'approfondir les réflexions afin d'aboutir à des propositions concrètes, pouvant être mises en œuvre à l'échelle de l'Alsace mais également réfléchies sur l'ensemble du nouveau territoire de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

L'étude de l'Insee sur l'impact économique du sport en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, telle qu'elle vous est présentée dans ce document, montre à la fois les richesses territoriales à entretenir, mais également les voies de développement à analyser, afin que le sport, dans toutes ses composantes, occupe pleinement sa place dans la croissance économique de notre région.

Cette vision transversale du sport, indispensable, ne peut être que source de progrès.

Jean-Paul OMEYER

Président de la Commission Sport, Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Le schéma régional de développement du sport (SRDS) en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique sportive encadrée sur tous les territoires reste une des politiques prioritaires de la DRDJSCS. Les travaux du schéma régional de développement du sport ont été durant l'année 2015 un outil de concertation entre les acteurs du sport et ont permis d'élaborer plusieurs projets destinés à répondre aux exigences d'offrir sur le plan sportif une réponse adaptée à tous, que l'on soit sportif de haut niveau ou dirigeant bénévole. Ainsi, l'État et la Région partagent le même intérêt pour conduire des études, des recherches, permettant de mieux comprendre les enjeux de la pratique sportive, d'identifier les domaines à investir.

Le champ économique apparaît comme un secteur à investiguer car il représente un axe fort pour le sport dans toutes ses composantes, en dépit de relations complexes entretenues entre les deux univers. Aujourd'hui, les activités physiques et sportives appartiennent pleinement à la réalité économique et ont un impact notable en termes d'emplois, d'infrastructures, de consommation de vêtements et d'articles de sport. La performance sportive de haut niveau comme la pratique amateur génèrent de lourds investissements. En France, le poids économique du sport représente près de 2 % du PIB hors bénévolat, et la dépense sportive s'est élevée en 2012 à 36,5 milliards d'euros. La France compte 230 000 emplois dans les secteurs d'activité caractéristiques du sport.

L'Insee, avec la publication de cette étude sur l'économie du sport en ACAL, apporte des premiers éclairages et des données à exploiter en région.

Chacun pourra se saisir, en qualité d'élus, d'institutionnels, d'acteurs associatifs ou privés, de ces informations qui réinterrogent nos propres interventions.

Quelques exemples de questionnement posés par l'étude :

- le tarif des titres fédéraux est-il adapté aux réalités actuelles de l'offre sportive ?
- les entreprises ont-elles besoin du sport pour accroître leur notoriété ou simplement la pratique physique de leurs salariés ?
- le mouvement sportif offre-t-il aujourd'hui des possibilités d'investissements porteurs pour les entreprises ?

Je vous laisse le soin de découvrir les autres pistes et axes de réflexion pour mesurer combien le sport génère une activité marchande importante qu'il nous appartient de prendre en compte dans nos politiques.

Isabelle DELAUNAY

Directrice régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Sources et Définitions

La notion de **richesse dégagée** correspond à la valeur ajoutée dégagée par les établissements implantés sur le territoire considéré. La ventilation entre établissements d'une même entreprise de la valeur ajoutée créée par l'entreprise est répartie à partir de la masse salariale de chacun des établissements. La valeur ajoutée correspond à la différence entre la valeur finale de la production et la valeur des consommations intermédiaires nécessaires à cette production.

L'étude des **indicateurs comptables** ne peut se faire, par nature, qu'à l'échelle des entreprises, et non à celle plus fine des établissements. Le champ est restreint aux entreprises mono et quasi-mono régionales, c'est à dire aux entreprises mono-établissement ayant leur siège en ACAL et aux entreprises pluri-établissements ayant au moins 80 % de leurs salariés dans la région (ou 80 % de leurs établissements si elles n'ont aucun salarié). Il se limite également aux entreprises marchandes, c'est à dire exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale ou profession libérale. Cette nécessaire adaptation du champ pour cet aspect de l'étude a conduit à exclure les activités du noyau dur du sport, où les entreprises hors champ représentent 70 % des emplois.

Champ de l'étude

Dans la présente étude, les activités liées au sport ont été définies par une sélection de codes de Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) au niveau le plus fin de la nomenclature NAF rév.2. Cette sélection est utilisée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour évaluer annuellement le poids économique du sport au niveau national (Pour en savoir plus). Elle est décomposée entre les activités centrales (le noyau dur du sport) et les activités périphériques (la filière sport). Au sein de la filière sport, sont distinguées les activités en amont du sport, soit la production de biens et services concourant à la pratique sportive et les activités en aval du sport, soit la production de services induite par la pratique sportive (médecine du sport, journalisme sportif...). Pour ces dernières, les sources d'information ne permettent pas de distinguer les emplois à caractère sportif au sein des emplois tels ceux de médecine ou de journalisme.

Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2492-4547

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Ho-Ta-Khanh J., « Le poids économique du sport en 2012 », *Stat-info n° 15 du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports*, février 2015.
- Callewaert D. et Frydel Y., « Des équipements sportifs moins nombreux en Alsace mais faciles d'accès », *Insee Analyses Alsace n° 5*, octobre 2014.
- Rott C., « Les métiers du sport », *L'enseignement technique n° 232*, 4^e trimestre 2011.



Insee
Mesurer pour comprendre